

Du **28 NOV**

8 h 00 min à 18 h 00 min

Référendum kremlinois annuel : tous aux urnes le 28 novembre !

AJOUTER À MON CALENDRIER



La municipalité souhaite mettre en place un référendum chaque année autour d'une question portant sur un sujet d'intérêt général et local. Le premier portera sur la localisation et les horaires du marché. Vous avez jusqu'au 22 octobre pour vous inscrire sur les listes électorales pour pouvoir voter le 28 novembre dans vos bureaux de vote habituels de 8h à 18h.

Pour présenter le projet, la ville, qui a réuni un conseil municipal participatif le jeudi 16 septembre, a ouvert la discussion avec l'ensemble des Kremlinois pour débattre et échanger avec les élus. Durant près d'1h30, les participants ont pu poser leurs questions en direct et sur le compte Facebook de la ville.

Sur quoi portera le référendum ?

La question sera la suivante : "Approuvez-vous l'organisation du nouveau marché forain avenue Eugène-Thomas les mardis, jeudis et dimanches matins.

La municipalité propose de mettre en place un nouveau marché forain avec une nouvelle implantation sur l'avenue Eugène-Thomas uniquement et de nouveaux horaires : les mardis, jeudis et dimanches matins.

Les avantages d'un nouveau marché forain :

- Conserver une offre de commerce local
- Améliorer la qualité et la diversité de l'offre marchande
- Promouvoir les circuits courts et bios
- Rendre la voirie à l'ensemble des Kremlinois avenue de Fontainebleau

Les contraintes du marché forain actuel :

- Des nuisances trois fois par semaine pour les riverains
- Des bouchons supplémentaires avenue de Fontainebleau
- La voie des bus/vélos inaccessible
- Réduction de l'espace de circulation pour les bus, vélos et voitures.

Pourquoi organiser un référendum ?

La ville du Kremlin-Bicêtre a décidé d'associer plus étroitement les Kremlinois aux décisions qui les concernent. Le référendum est une pratique encadrée qui permet aux citoyens d'être directement décisionnaires en acceptant ou en refusant un projet. Ce renouvellement des pratiques contribue à démocratiser la vie locale et à mieux prendre en compte les attentes des Kremlinois.

Qui peut voter ?

L'organisation du scrutin est effectuée dans les mêmes conditions que celles prévues pour les élections municipales. Les listes électorales seront constituées :

- Des électeurs de nationalité française inscrits sur les listes électorales en vue des élections municipales ;
- Des ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales complémentaires établies pour les élections municipales.

Date limite pour vous inscrire sur les listes électorales : 22 octobre 2021.

Vous souhaitez être assesseur ?

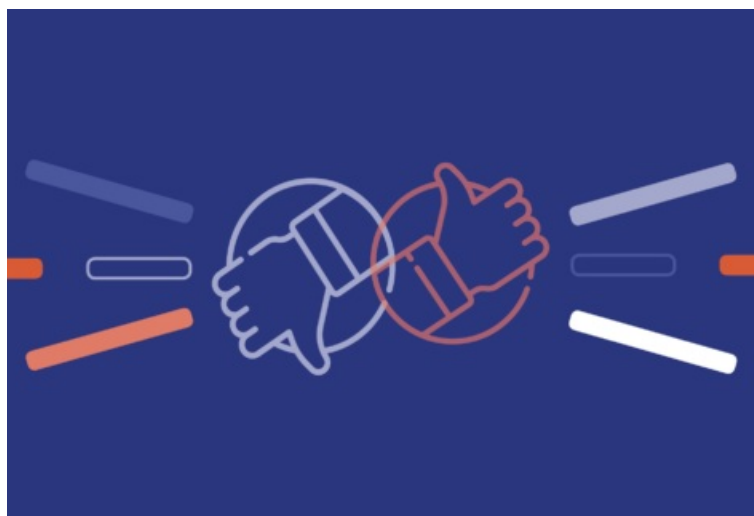
- Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
- kremlinois@ville-kremlin-bicetre.fr ou inscrivez-vous à l'accueil de la mairie.

Les dates à retenir

- Du 17 septembre au 26 novembre : Communication, diffusion des informations et organisation de réunions publiques
- 15 octobre : Date limite pour vous inscrire sur les listes électorales pour voter le 28 novembre
- Du 15 au 26 novembre : Campagne référendaire
- 23 novembre : réunion publique à 19h à l'école Charles Peguy
- 28 novembre : Jour du scrutin dans vos bureaux de vote habituels en répondant à la question par oui ou par non.

Ce référendum est organisé dans le respect de la loi conformément aux articles L.O. 1112-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

POUR ALLER PLUS LOIN



**out savoir sur le référendum
remlinois annuel**